



Banque Richelieu  
FRANCE

## L'INVESTISSEMENT EN EXCHANGE TRADED FUNDS & EXCHANGE TRADED COMMODITIES

### QUE SONT LES « TRACKERS » OU « ETFs » (EXCHANGE TRADED FUNDS - FONDS INDICIELS COTÉS) ET « ETCs » (EXCHANGE TRADED COMMODITIES) ?

Les ETFs sont des fonds de placement cotés en Bourse. Alliant les avantages d'un fonds indiciel et la négociabilité d'une action, ils sont généralement utilisés dans un portefeuille d'investissement, afin de répliquer l'évolution d'un indice sous-jacent. Les indices qu'ils suivent peuvent être représentatifs de classes d'actifs (actions, obligations, matières premières, ...), mettre l'accent sur une zone géographique (Europe, États-Unis, marchés émergents, ...), se concentrer sur un secteur bien défini (industrie automobile, assurances, ...) ou suivre une thématique particulière (infrastructure en Inde, l'industrie de l'eau, ...).

Les ETCs sont généralement des « structured notes » (titres de créance) qui, à l'instar des ETFs, ont pour but de suivre l'évolution de la valeur d'une matière première sous-jacente bien définie ou d'un panier de matières premières. Comme pour les ETFs, ces instruments sont en général librement négociables durant les heures d'ouverture de la Bourse.

Certains ETFs et ETCs suivent l'indice ou la matière première sous-jacent(e) dans un rapport de un contre un ; d'autres utilisent un levier ; et d'autres encore permettent même de suivre l'évolution du cours de manière inversée (faire des bénéfices en cas de baisse de valeur des actifs sous-jacents, ou faire des pertes en cas de hausse des actifs sous-jacents).

### DIFFÉRENTS TYPES D'ETFs

Les ETFs peuvent être subdivisés en 3 catégories principales, en fonction de la technique de réplification utilisée :

#### TECHNIQUE DE RÉPLICATION « PHYSIQUE »

L'ETF est investi dans tous les actifs qui composent l'indice répliqué, en tenant compte des pondérations de cet indice.

#### TECHNIQUE DE RÉPLICATION « OPTIMISÉE »

L'ETF est investi dans une sélection d'actifs de l'indice sous-jacent. Les pondérations de l'ETF divergent de celles de l'indice, mais sont censées générer un rendement identique à celui de l'indice sous-jacent.

## TECHNIQUE DE RÉPLICATION « SYNTHÉTIQUE »

L'ETF tente de reproduire le rendement de l'indice sous-jacent, bien qu'il soit investi totalement ou partiellement dans d'autres actifs, des produits dérivés par exemple.

## AVANTAGES

En une seule transaction, les ETFs et ETCs permettent de / d' :

- ▶ suivre l'évolution de l'indice ou de la matière première concerné(e)
- ▶ diversifier l'investissement, même avec un apport limité
- ▶ bénéficier de frais de gestion réduits, en comparaison avec des fonds classiques
- ▶ atteindre des rendements qui avoisinent ceux d'un investissement direct dans chacun des actifs sous-jacents qui composent l'indice reproduit
- ▶ suivre facilement leurs cours (les ETFs et ETCs sont généralement cotés en Bourse en continu)
- ▶ placer des ordres boursiers avec une limite de cours par exemple.

## RISQUES POTENTIELS

Tout comme les autres formes d'investissement, les ETFs et ETCs comportent également des risques (expliqués plus en détails dans la section « Facteurs de risque » de leur prospectus).

En voici un bref aperçu :

### RISQUES LIÉS AUX ACTIFS SOUS-JACENTS

L'investisseur doit tenir compte du risque lié aux actifs sous-jacents, généralement un indice ou une matière première.

### RISQUE LIÉ AU LEVIER ÉVENTUEL DE L'ETF OU ETC

Certains ETFs ou ETCs utilisent un effet de levier pour tenter de multiplier la performance de l'indice, ce qui expose l'investisseur à un risque accru. En effet, une petite variation de l'indice peut entraîner des gains élevés, mais également des pertes considérables.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ LIÉ AUX CARACTÉRISTIQUES DES ACTIFS SOUS-JACENTS

En cas de faible liquidité des actifs sous-jacents, l'investisseur peut rencontrer de grands écarts entre la valeur des actifs de l'ETF ou l'ETC et le cours de ce dernier, ou des différences plus marquées entre le cours acheteur et le cours vendeur de l'ETF ou l'ETC. Ce risque dépend également de l'efficacité du marché boursier où l'ETF ou l'ETC est négocié ainsi que des événements extraordinaires qui pourraient survenir (par exemple : un événement de nature à perturber le marché (« Market Disruption Event »), tel que la suspension de la négociation de l'indice ou de l'ETF ou ETC en tant que tel).

### RISQUE DE DÉFAUT DE CONTREPARTIE

Étant donné que les ETFs et ETCs font parfois appel à des produits dérivés et/ou des titres de créance, les investisseurs sont également exposés à ce risque. Le défaut des contreparties avec lesquelles les contrats relatifs aux produits dérivés sont conclus, pourrait affecter la valorisation de l'ETF ou de l'ETC, ou encore la clôturer. Dans ce cas, le montant remboursé à l'investisseur pourrait être inférieur à ce qu'il aurait obtenu dans des circonstances normales.

### RISQUE DE GESTION

Il s'agit notamment du risque d'écart de rendement et d'évolution du cours entre l'indice répliqué et l'ETF ou l'ETC (« tracking error »).

## APERÇU GÉNÉRAL DES AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET RISQUES LIÉS A L'INVESTISSEMENT EN ETFs & ETCs

| AVANTAGES                   |   | INCONVÉNIENTS   |   |
|-----------------------------|---|---|---|
| <b>Facile et accessible</b> | Permet à l'investisseur d'investir dans un portefeuille très diversifié, même s'il dispose d'un apport modeste.   | <b>Frais</b>  | Même s'ils sont en général moins élevés que ceux d'un OPC classique, les frais peuvent varier fortement en fonction de la structure de l'ETF ou de l'ETC, et des établissements financiers qui les commercialisent.                     |
| <b>Vaste choix</b>          | L'éventail de fonds à la disposition des investisseurs est vaste, ce qui offre l'opportunité d'accéder à de nombreux marchés ou thèmes particuliers d'investissement.                   | <b>Risque lié à des marchés ou thèmes spécifiques</b> | Effectuer un choix dans l'offre surabondante peut s'avérer difficile. L'investisseur doit, en effet, se rendre compte qu'il est plus risqué d'investir dans des marchés ou thèmes spécialisés que dans des indices plus « classiques ». |
| <b>Gestion passive</b>      | Un ETF ou ETC suit généralement l'évolution des cours des actifs sous-jacents, sans intervention « active » du gestionnaire, ce qui entraîne généralement des frais de gestion réduits. | <b>Manque de transparence</b>                         | L'investisseur n'a pas toujours une vision claire de l'ensemble de son portefeuille (tous les actifs individuels qui le composent), vu que le choix ne relève pas de sa responsabilité.   |
| <b>Flexibilité</b>          | La plupart des ETFs et ETCs n'ont pas de date d'échéance et sont négociables en continu pendant les heures d'ouverture de la Bourse.  | <b>Négociabilité</b>                                  | Dans certains cas, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur peut être considérable.  |

### RISQUES SPÉCIFIQUES ASSOCIÉS AUX ETFs & ETCs

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Investissement</b>        | Les ETFs et ETCs sont investis dans différents actifs financiers et sont donc soumis aux variations de cours de leurs actifs sous-jacents. Ils sont dès lors exposés à tous les risques des actions, obligations, instruments du marché monétaire et autres actifs qui les composent (par exemple : risque de taux d'intérêt, risque lié aux évolutions des marchés boursiers, risque de crédit, ...) et notamment le risque de perte en capital au moment de la revente. |
| <b>Cours de change</b>       | Le cours de change dépend essentiellement de la composition des actifs de l'ETF ou de l'ETC. Ce risque peut être considérable, notamment si la partie des actifs investis en devise étrangère est importante.   |
| <b>Gestion</b>               | L'évolution des cours d'un ETF ou ETC dépend de l'évolution des actifs sous-jacents. Ils ne sont généralement pas gérés activement, et que l'investisseur ne dispose pas du pouvoir de sélection propre à un gestionnaire.  |
| <b>Pays de domiciliation</b> | Le contrôle prudentiel, ainsi que la législation relative au blanchiment d'argent et à la protection des investisseurs, sont plus rigoureux dans certains pays que dans d'autres.   |
| <b>Liquidité</b>             | En cas de forte demande de remboursement de la part des investisseurs (dépassement d'un certain seuil), les rachats peuvent être limités.   |

**PARIS** | 1-3-5, rue Paul Cézanne  
75008 Paris  
+33 (0)1 42 89 00 00

**LYON** | Grand Hôtel-Dieu  
1, place Pascalon  
69002 Lyon  
+33 (0)4 72 41 60 00

[www.banquerichelieufrance.com](http://www.banquerichelieufrance.com)



Retrouvez-nous sur  
LinkedIn et Twitter

Ce document non contractuel ne contient pas d'incitation ou d'offre de transaction de quelque service ou produit financier que ce soit, et ne constitue en aucun cas un conseil, lequel ne peut être délivré que dans le cadre d'une étude personnalisée de votre situation par nos établissements. Nous vous rappelons que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.